

---

## **INFORMATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES D'EDF DU 6 MAI 2021**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le Président-Directeur Général d'EDF, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé que l'Assemblée générale mixte de la Société, prévue le 6 mai 2021 et initialement convoquée avec la participation de ses actionnaires, se tiendra finalement à huis clos, hors la présence physique de ces derniers.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 qui a prorogé jusqu'au 31 juillet 2021 la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19.

Les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs, la fermeture des salles de conférence et de réunion et l'obligation de respecter des mesures de distanciation physique, au regard du nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes Assemblées Générales, font obstacle à la présence physique des actionnaires à l'Assemblée du 6 mai 2021.

Dans ces conditions, l'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site internet de la Société ([www.edf.fr](http://www.edf.fr)) et la vidéo sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation. Les actionnaires sont invités à exercer leur droit de vote par correspondance, par internet ou en donnant pouvoir au président de l'Assemblée Générale ou à la personne de leur choix. Les modalités de vote par correspondance seront décrites dans l'avis de convocation qui sera publié par EDF au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 8 avril a modifié l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et décidé de proposer à l'Assemblée le renouvellement de quatre administrateurs dont le mandat arrive à échéance. Il sera ainsi proposé aux actionnaires de renouveler, pour une durée de 4 ans, les mandats de Marie-Christine Lepetit, Chef du service de l'Inspection générale des finances, Colette Lewiner, Administratrice professionnelle, Michèle Rousseau, Présidente du BRGM, et François Delattre, Secrétaire général du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le Conseil, lors de cette même réunion, a constaté que le processus de sélection d'un administrateur indépendant à proposer aux actionnaires en remplacement de Laurence Parisot était toujours en cours. Laurence Parisot avait en effet indiqué lors d'un Conseil précédent que compte tenu des fonctions qu'elle exerce par ailleurs en tant que Chairwoman et Managing Director de Citi France, il ne lui était plus possible de siéger au Conseil d'administration d'EDF. Afin de poursuivre dans les meilleures conditions le processus de sélection d'un nouvel administrateur, le Conseil d'administration a donc décidé de reporter la proposition de nomination d'un nouvel administrateur à une Assemblée générale ultérieure.

Le Conseil d'administration remercie Laurence Parisot pour sa contribution aux travaux du Conseil.

Enfin, l'Etat et le Fonds Actions EDF ont été désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée générale mixte de la Société conformément aux dispositions du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié et seront présents à l'Assemblée.

**Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur [medias.edf.com](https://medias.edf.com)**

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,9 millions de clients <sup>(1)</sup>, dont 28,7 millions en France. Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2020 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

---

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA  
22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08  
Capital de 1 549 961 789,50 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris

[www.edf.fr](https://www.edf.fr)

## CONTACTS

Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38